

SACS-POUBELLE officiels

Les sacs doivent être déposés **dans les conteneurs** et non pas à côté afin d'éviter le pillage par les animaux nocturnes.

Points de vente	Prix du sac
Boulangerie - épicerie Mme et M. Overney	17 l. CHF 1.00
Laiterie - Fromagerie	35 l. CHF 2.00
Kiosque - Hôpital de Marsens	60 l. CHF 3.00
Administration communale de Marsens	110 l. CHF 5.00

TAXE ANNUELLE – Ordure ménagère

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets** est perçue.

Taxe annuelle par habitant (dès 20 ans)	CHF	75.00
Taxe annuelle pour entreprises	CHF	250.00
Taxe annuelle pour les propriétaires de résidences secondaires	CHF	150.00

TAXE D'ÉLIMINATION (transport)

Les *déchets particuliers* suivants font l'objet d'une taxe de transport fixée à (par pièce) :

Machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle	CHF	0.00
Frigo, congélateur	CHF	15.00
Chauffe-eau	CHF	15.00
Aménagement frigorifique (magasin)	CHF	135.00
Bonbonne de gaz	CHF	40.00
Batterie de véhicules à moteur	CHF	10.00
Pneu de voiture sans jante	CHF	10.00
Pneu de voiture avec jante	CHF	15.00
Pneu de camions ou tracteurs déjanté, jusqu'à 110 x 35 cm	CHF	40.00
Pneu surdimensionné supérieur à 110 x 35 cm, sans transport	CHF	50.00